

BCA BCA EXPERTISE
TSA 51237
80200 PERONNE
Téléphone : 02.40.16.93.37

Date du rapport : 03/11/2025
Référence BCA : 23 261 744
N°du Rapport : 1
Affaire :
Société :

P6

RAPPORT D'EXPERTISE

Date de sinistre : 20/09/2025
N°de contrat : P202101122
N°de sinistre : CLAV25051459-1
Réf. émetteur : 00000000

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.

Nous en avons transmis copie à votre assuré.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière (break)

.	Genre : VP
N°de la formule du CI : 2022CN88916	.
Immatriculation : GG-391-ZG (GG391ZG)	.
Marque : SEAT	Carrosserie : BREAK
Modèle : ATECA Ateca 1.0 TSI - 110	En. : E
Type : M10SETVP015L183	Puiss. : 6 CV
N°de Série : VSS ZZZ5FZ N6533980	Pl.Ass. : 5
1ère mise en circ. le : 17/06/2022	Couleur : Gris vernie
Date certificat : 17/06/2022	
Kilométrage : 150 761 Km (relevé) / Km (retenu)	
PTAV : 1.29 T PTAC : 1.87 T	
Usures des pneus : AVG: 40%, AVD: 40% ARG: 40%, ARD: 40%	
Date de validité du contrôle technique : 17/06/2026	

Expertise A Distance le 09/10/2025 par Monsieur e 09/10/2025
Véhicule examiné avant travaux le 14/10/2025 . Etaient présents pour le réparateur

PIECES COMMUNIQUEES : Ordre de mission (original), Carte grise (copie), Devis des travaux (copie), Photos des dommages (copie).

SINISTRE CONSTATE : collision avec un véhicule

DOMMAGE IMPUTABLE : collision avec un véhicule Choc à l'avant gauche à 270°

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à : 9 001,00 € HTVA (10 801,20 € TVAC).

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 11 000,00 € HTVA (13200,00 € TVAC)

Valeur après sinistre : 5 799 € Net de Taxe

Différence des valeurs : 5 201,00 €

Le montant de l'expertise retenu ne comprend pas la TVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de ses conditions d'achat (L.L.D.). Cependant, si la facture des réparations est acquittée par le locataire, et que celui-ci n'est pas assujetti à la TVA, celle-ci est à prendre en compte.

Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de professionnels du négoce des véhicules accidentés pour la vente éventuelle du véhicule en l'état.

Nous sommes sans réponse à nos courriers attirant l'attention du propriétaire sur l'importance des dommages subis par son véhicule.

Ce véhicule n'est pas concerné par les articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, les 21/10/2025 à 12:06 et , au numéro suivant: 0143187500.

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Oui

Nous avons informé le 24/10/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage

par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
C	PROJECTEUR G G	895,96	1	2	
CP	PARE-CHOCS AV	873,46	1	2	
CP	PORTE AV G G	848,49	1	2	
C	PORTE-MOYEU AV G G	378,76	1	2	
CP	AILE AV G G	299,75	1	2	
C	FACADE AV	268,31	1	2	
C	BRAS DE SUSPENSION AV G G	253,82	1	2	
C	REGLAGE RADAR	250,00	1	2	
C	MOYEU ET ROULEMENT DE ROUE AV G G	247,00	1	2	
F	FORFAIT POUR REPARATION JANTE AV G G	200,00	1	2	
C	AMORTISSEUR AV G G	122,52	1	2	50
C	AMORTISSEUR AV D D	122,52	1	2	50
C	PROTECTEUR DE PORTE AV G G	112,11	1	2	
C	ROTURE DE BRAS DE SUSPENSION AV G G	92,51	1	2	
C	BIELLETTE G DE DIRECTION G	87,44	1	2	
C	ELARGISSEUR AR D'AILE AV G G	73,88	1	2	
C	CONTROLE TECHNIQUE (SUIVI VE)	70,00	1	2	
C	PARE-BOUE AV G PARTIE AV G	62,89	1	2	
C	ELARGISSEUR G DE PARE-CHOCS AV G	60,11	1	2	
C	GRILLE DE PARE-CHOCS AV	55,59	1	2	
C	PASSAGE DIAGNOSTIC	50,00	1	2	
C	FIXATION D'AMORTISSEUR AV G G	45,69	1	2	
C	FIXATION D'AMORTISSEUR AV D D	45,69	1	2	50
C	JOINT DE PORTE AV G G	41,65	1	2	
C	PQE ROTULE G DE DIRECTION EUROREPAR G	41,45	1	2	
C	BUTEE A BILLES D'AMORTISSEUR AV G G	34,19	1	2	
C	PARE-BOUE AV G PARTIE AR G	30,20	1	2	
C	SUPPORT DE PROJECTEUR G G	27,44	1	2	
C	OBTURATEUR DE PORTE AV G G	21,65	1	2	
CP	SUPPORT AV D'AILE AV G G	17,98	1	2	
CP	CHARNIERE INFERIEURE FIXE DE PORTE AV G G	15,75	1	2	
C	FIXATION G DE PARE-CHOCS AV G	15,62	1	2	
C	INSONORISANT D'AILE AV G G	10,07	1	2	
C	AGRAFES	10,00	1	2	
C	RECYCLAGE	10,00	1	2	
C	FONGIBLES	10,00	1	2	
T	AMORTISSEURS AV ECHANGE		1	2	
T	RADAR DE DISTANCE REGLAGE		1	2	
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2	
T	CAMERA DE RETROVISEUR G REGLAGE G		1	2	
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	2	
T	PINCEMENT DES ROUES AV REGLAGE		1	2	
T	TRAINS AV, AR CONTROLE		1	2	
D	JAMBES DE SUSPENSION AV DEPOSE/POSE		1	2	
R	CAPOT-MOTEUR REMISE EN ETAT		1	2	
DP	CAPOT-MOTEUR DEPOSE/POSE		1	2	
D	PROTECTEUR DE DISQUE DE FREIN AV G DEPO G		1	2	

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %
R	PANNEAU DE COTE G REMISE EN ETAT G		1	2	
P	PANNEAU DE COTE G PEINTURE S3 G		1	2	
R	PORTE AR G REMISE EN ETAT G		1	2	
P	PORTE AR G PEINTURE S3 G		1	2	
D	PROTECTEUR DE PORTE AR G DEPOSE/POSE G		1	2	
DP	JANTE AV G DEPOSE/POSE G		1	2	
T	ESSAI SIMPLE SUR ROUTE CONTROLE		1	2	
P	PEC Peinture choc 1		1	2	

MAIN D'OEUVRE

Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	T1	T2	T3	Peinture
	14.1	4.0	1.5	
Total Heures	14,1	4,0	1,5	14,4
Taux Horaire	75,00	75,00	75,00	75,00
Forfait		200,00		

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE	2 750,00
PIECES	(tva 20,00%)
INGREDIENTS DE PEINTURE	(45,00 €/H)
TOTAL HTVA	9 000,50
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)	10 800,59

DEDUCTIONS

PART A CHARGE ASSURÉ (usures)	Changer : AMORTISSEUR AV G G (50,00%), AMORTISSEUR AV D D (50,00%), FIXATION D'AMORTISSEUR AV D D (50,00%)	145,37
TVA (Usuelles)		1 800,09
TOTAL A CHARGE ASSURÉ (2)		1 945,46

MONTANT APRES DEDUCTIONS(1-2)	8 855,13
MONTANT DES TRAVAUX RETENU	9 001,00

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT 10 jours

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficience(s)
Liaisons au sol	Eléments de suspension	Déformation importante